



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH.

Absents excusés : M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Fanny ACHART VICTOR pouvoir à Mme Lydie DUCHON, M. Vladimir BOIRE pouvoir à Mme Sonia BRAU (à partir de 20H27 après l'examen du point n° 1 inscrit à l'ordre du jour), Mme Marie LITWINOWICZ pouvoir à M. Maurice IMBARD

Secrétaire : M. Nicolas FARRÉ

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

Réf : 2024/11/21 - OBJET : Tarification des concessions – Rectification de la délibération n° 2024/07/4 du 3 juillet 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n° 2022/07/2 du 6 juillet 2022 et n° 2023/07/6 du 5 juillet 2023 relatives à l'actualisation de la tarification des services municipaux respectivement pour 2022-2023 et pour 2023-2024,

Vu la délibération n° 2024/07/4 du 3 juillet 2024 par laquelle le Conseil Municipal a adopté l'actualisation des tarifs municipaux pour 2024/2025,

Considérant qu'il convient de rectifier l'erreur matérielle affectant le tableau de la tarification des concessions de terrain dans les cimetières communaux figurant dans la délibération n° 2024/07/4 du 3 juillet 2024 susvisée,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20241113-2024-11-21-DE
Date de réception préfecture : 22/11/2024

DELIBERE

Article 1^{er} : Adopte à l'unanimité l'actualisation des tarifs des concessions telle que présentée ci-dessous :

I – ETAT CIVIL :

1 – Concessions :

Concessions	Tarif 2024
15 ans pleine terre	217,00 €
30 ans pleine terre	667,00 €
30 ans caveau	968,00 €
50 ans (caveau ou pleine terre)	1 908,00 €
Columbarium 10 ans	458,00 €
Columbarium 15 ans	789,00 €
Cavurne 10 ans	197,00 €
Cavurne 30 ans	527,00 €
Gravure sur plaque totem	53,00 €

Article 2 : Précise que le tableau de la tarification des concessions dans les cimetières communaux figurant à l'article 1 se substitue à celui de la délibération n° 2024/07/4 du 3 juillet 2024 susvisée, dès que la présente délibération sera devenue exécutoire après sa transmission en préfecture et sa publication en ligne sur le site internet de la commune.

Article 3 : Indique que les autres dispositions de la délibération n° 2024/07/4 du 3 juillet 2024, non modifiées par la présente délibération, demeurent en vigueur.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 21 NOV. 2024
et par publication en ligne le : 21 NOV. 2024

Saint-Cyr-l'École,
le : 21 NOV. 2024

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Nicolas FARRE
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20241113-2024-11-21-DE
Date de réception préfecture : 22/11/2024